CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E121168 **VALABLE JUSQU'AU** 29/10/2024

ÉDITÉ LE **23/06/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2007
Forme juridique : SAS
Capital : 1 121 232

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY 301340584

Siret : **301 340 584 05086**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 65 155 128

Assurance Responsabilité Civile :
XL INSURANCE FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)**
Sigle : CGST SAVE
72 T AV JEAN JAURES
81090 LAGARRIGUE

Téléphone : 05 63 35 85 50 **Fax :** 05 63 35 12 35
Portable :

Site Internet : www.engie-homeservices.fr
E-mail : castres@savelys.fr

Responsabilité légale :
BIGAUD YANNICK DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/09/2022
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE TOULOUSE
109 RUE JEAN BART
31670 LABEGE

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.